

Peltre INFORMATIONS

PELTRE INFOS - N° 50 - janvier 2022

« Que vos choix reflètent vos espoirs et non vos peurs »

Comme un air de déjà-vu. Alors que débute l'année 2022, nous voici rattrapés par une nouvelle vague épidémique d'ampleur avec le variant Omicron qui contraint notre pays à renforcer les mesures sanitaires. En responsabilité, notre collectivité s'adapte aux décisions du gouvernement, anticipant certaines d'entre elles, à l'image de l'annulation, à regret, de nos cérémonies de vœux. Près de deux ans après le premier confinement, la pandémie est venue bouleverser nos vies, nos relations, nos comportements. Elle est obsédante, avec l'omniprésence d'une communication térébrante. Ce contexte pourrait nous inciter au pessimisme. Il n'en est rien. Comme l'a démontrée l'année 2021, Peltre a su faire front et sur le terrain, nous n'avons rien lâché.

2022 sera probablement encore compliquée mais il va falloir apprendre à vivre encore quelques temps avec cette pandémie. Il nous faut surtout continuer à vivre pleinement. Car nous le savons bien, le combat sera de longue haleine, mais nous en sortirons vainqueurs, grâce à la mobilisation des soignants, des bénévoles et des agents de la collectivité, grâce à notre réactivité et notre capacité d'adaptation, grâce à votre détermination collective et votre sens de la solidarité. C'est ce même esprit qui continuera à motiver notre engagement en cette année 2022.

Comme le disait si bien Nelson Mandela : « Que vos choix reflètent vos espoirs et non vos peurs ».

Cette citation, qui nous invite à nous projeter avec optimisme et volontarisme vers l'avenir, illustre pleinement l'état d'esprit de vos élus. Si la Covid-19 a perturbé le fonctionnement municipal, elle n'a pas arrêté le travail du Conseil Municipal.

Les premiers temps du mandat ont été consacrés à lancer de nombreuses études préalables à la mise en œuvre des projets. Il nous faut maintenant poursuivre et amplifier notre action pour l'intérêt du village et de tous ses habitants. Un projet important a débuté au cours du dernier semestre 2021 : la réfection des voiries de la rue de Gargan.

Ce chantier est d'importance et de longue durée. Mené avec les services de l'Eurométropole de Metz, il modifiera la rue principale de notre village, dans sa première partie, en y intégrant une piste cyclable de part et d'autre de la voie. D'autres projets sont à venir pour améliorer toujours la vie des peltroises et peltrois. Nous communiquerons rapidement dès que leur maturité permettra de les présenter de façon aboutie. En ce début d'année, qu'il me soit permis, en mon nom et en celui des élus et agents communaux, de vous souhaiter à vous, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers, une très belle et heureuse année 2022.

Qu'elle vous apporte la santé, l'enthousiasme et la joie dans vos activités personnelles et professionnelles. Pour nous tous, je formule le vœu que 2022 nous libère de ce fichu virus... Prenez soin de vous.

Walter Kurtzmann
Votre maire

PELTRE

contacts
Tél. 03 87 74 22 27
E-mail : secretariat@mairie-peltre.fr
Site internet : <http://www.mairie-peltre.fr>

Villes et Villages
Fleuris




VILLES & VILLAGES
où il fait bon vivre

EDIT

Quelle Métropole pour demain ?

2

CADRE DE VIE

Dans le cadre de l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), l'Eurométropole de Metz organisait, à la demande des élus de Peltre, le 23 novembre dernier à la salle des fêtes, une rencontre citoyenne avec les habitants des communes de Peltre, Jury, Mécleuves, Chesny, Laquenexy et Ars Laquenexy.

Dans la continuité des documents d'urbanisme communaux, le PLUi sera demain le document d'urbanisme unique qui présentera les orientations et les règles d'aménagement des 44 communes du territoire de la métropole.

Il pourra, par exemple définir les secteurs naturels et agricoles à préserver, les zones d'habitations, les zones d'activités, ainsi que les équipements publics à développer ou à conforter. Ce plan fixera également les règles de construction adaptées à chaque commune (hauteur, espaces verts, clôtures, etc...). Cette réunion, qui a réuni un important public, a permis des échanges fructueux entre les habitants, les élus et les techniciens d'urbanisme de la métropole.

Si vous avez des questions ou des propositions à formuler vous pouvez envoyer un courriel à : plui@eurometropolemetz.eu

Vous avez également la possibilité de consulter le

PLUi en mairie de Peltre ou d'avoir accès à tous les documents administratifs et techniques du PLUi sur le site : www.mairie-peltre.fr ou <https://plui.eurometropolemetz.eu/>



Maisons fleuries Palmarès 2021

Comme chaque année, le 24 juillet dernier, les membres du jury du concours communal des maisons fleuries ont arpenté les voies communales afin de sélectionner les plus belles compositions florales et établir comme indiqué ci-dessous le palmarès 2021.

Le concours des maisons fleuries a pour objectif de valoriser et récompenser les efforts des habitants en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leurs jardins, balcons, terrasses, fenêtres, cours, etc.

Ce concours contribue à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation du patrimoine bâti. Fleurir sa maison, ce n'est pas que pour soi, c'est aussi pour ses voisins et les touristes de passage.

Cela fait partie du « bien vivre ensemble » et c'est une pierre complémentaire pour rendre la commune accueillante.

Cette année, 3 catégories étaient retenues :

- Maison avec jardins ;
- Balcons ou terrasses sans jardin ;
- Fenêtre ou murs, immeubles collectifs, possibilités limitées de fleurissement

Le palmarès 2021 est le suivant :

- **Famille Simonin**
56 rue Daubrée ;
- **Famille Chatelain**
14 Allée du Cloître ;
- **Famille Juste** (Balcon fleuri)
Closerie du Potier ;
- **Famille Gatteron**
7 rue de Peumont ;
- **Famille Engelman**
20 rue du Petit Canton.

Les prix n'ayant pas pu être remis lors des vœux du maire, les élus prendront rendez-vous avec les lauréats pour leur remettre leur récompense.



CHATELAIN - Allée du Cloître



SIMONIN 56 Daubrée

Maisons illuminées

Comme chaque année, quelques jours avant le passage du Père Noël, de nombreuses maisons et appartements de notre village sont décorées de guirlandes lumineuses, personnages féériques et d'innombrables boules de Noël. Elles transmettent de l'émerveillement et des rêves aux petits comme aux grands. Il faut constater que ces décorations et attractions de lumière sont très attendues chaque année et participent à l'embellissement de notre village. Des passionnés se mobilisent pour nous plonger dans la magie de Noël.

Cette tradition se perpétue depuis très longtemps et la municipalité est toujours désireuse de mettre en lumière les plus belles réalisations de décoration extérieure.

Ainsi pour Noël 2021 sont mises à l'honneur les personnes suivantes :

- **Mme et M. ATAMANIUK**
67, rue du petit Canton ;
- **Mme et M. CHOUARD**
5, allée du Cloître ;
- **Mme et M. THILL**
28 rue de Gargan ;
- **Mme et M. BEAUPRÉ**
23, rue des Longions ;
- **Mme et M. NESS**
31, rue des Grandes Portions.

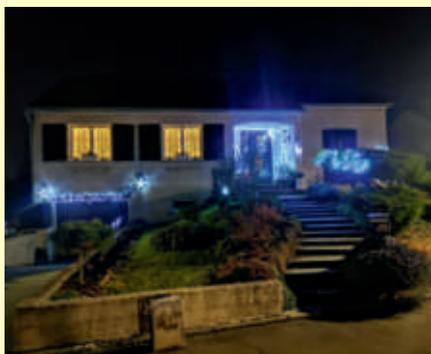
La commission a décidé d'attribuer un diplôme d'honneur pour ses illuminations chaque année à M. NONNENMACHER 1, allée du Cloître .



THILL 28 rue de Gargan



BEAUPRE - 23 rue des Longions



ATAMANIUCK - 67 rue du Petit Canton



CHOUARD - 5 Allée du Cloître



NESS - 31 rue des Grandes Portions



JUSTE - Closerie du Potier RDC



GATTERON - 7 rue de peumont



ENGELMAN - 20 av. du Petit Canton

Des oiseaux exotiques s'installent à peltre

4



Depuis le mois de novembre dernier, une colonie d'une dizaine de perruches à collier loge dans les cavités du grand platane situé au début du Chemin de la Basse Bévoïe. Elles viennent se nourrir dans les jardins du quartier du Petit Canton et mangent les mêmes graines que les autres oiseaux sans entrer en conflit avec eux.

Ces oiseaux au magnifique plumage vert, mesurent 40 cm à l'âge adulte. Elles sont originaires d'Afrique et d'Asie. D'après la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), une centaine de perruches se seraient échappées d'un conteneur à l'aéroport de Roissy à la fin des années 70. Depuis leur nombre croît dans le pays. En région parisienne, elles étaient environ 1 500 en 2009, aujourd'hui on en dénombre entre 7 000 et 8000. Elles se sont installées également à Marseille, Toulouse,

Roubaix et Nancy. Aujourd'hui elles arrivent à Peltre.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, elles se sont parfaitement acclimatées et supportent sans problèmes les gelées de l'hiver. Elles ne sont pas très difficiles sur le plan

alimentaire. Elles se nourrissent d'insectes, de fruits, de bourgeons, de graines dont certaines ne sont pas consommées par les espèces de nos régions.

Toujours selon la LPO, leur présence ne poserait actuellement pas de problèmes avec les autres espèces : « elles occupent une place vacante, une niche écologique encore inoccupée ». Des conflits en cas de surpopulation locale peuvent se produire avec des espèces qui logent dans des cavités comme les écureuils ou les chouettes. Ces dernières en font d'ailleurs de temps à autre leur repas, tandis que les écureuils se nourrissent en partie d'œufs d'oiseaux.

Originaires de régions chaudes leur développement est peut-être favorisé par la hausse moyenne des températures. Plus les hivers sont doux et meilleure est leur survie hivernale. D'ailleurs, d'autres espèces qui avaient l'habitude de migrer en Afrique comme la cigogne blanche, la fauvette ou le pouillot véloce ont pris l'habitude d'hiverner en France. Les autres oiseaux migrateurs qui passent l'hiver en Afrique s'envolent vers le Sud de plus en plus tard en automne et reviennent en Europe de plus en plus tôt.

Luttons contre la pollution lumineuse



L'éclairage nocturne nuit aux animaux et aux hommes, qui souffrent de la « disparition de la nuit ».

Environ 30 % des vertébrés et 65 % des invertébrés vivent la nuit et ont besoin d'obscurité pour se nourrir, se déplacer, se reproduire...

Or, la pollution lumineuse serait la 2^{ème} cause de mortalité des populations d'insectes nocturnes et pollinisateurs, après les produits phytosanitaires.

(Source : www.reporterre.net)

Près de **1 million d'oiseaux migrateurs** sont désorientés par la pollution lumineuse et en meurent

chaque année.

(Source : Marc Théry, chercheur au laboratoire d'écologie générale).

9 millions de lampes serviraient à éclairer villes et campagnes françaises, ce qui représenterait 1 260 MW, soit l'équivalent d'un réacteur nucléaire. (Source : Ademe)

40 % de l'énergie dépensée par la plupart des lampadaires pour... éclairer le ciel !

LES CONSÉQUENCES

- Concernant les animaux, la pollution lumineuse peut affecter leur rythme biologique, leurs activités nocturnes ou leurs migrations.

- De nombreux insectes sont menacés : attirés par la lumière, ils viennent griller vifs sur les luminaires ou deviennent des proies faciles pour leurs prédateurs.
- La végétation éclairée en permanence dégénère de façon précoce.
- Chez les humains, la pollution lumineuse peut altérer les rythmes biologiques, en troublant le sommeil. Elle réduit la visibilité du ciel nocturne et gêne les astronomes.
- Sur le plan économique, elle conduit à une dépense inutile quand la lumière produite est dirigée vers le ciel.

La diminution de la pollution lumineuse et l'extinction nocturne n'ont pas pour but de mettre en danger autrui, ou de créer un climat anxieux mais de répondre à l'urgence climatique bien réelle aujourd'hui.

Celle-ci a été mise en évidence dans le rapport du GIEC

[\[Source : rapport du GIEC : https://www.vie-publique.fr/en-bref/281114-rapport-du-giec-sur-le-climat-un-constat-alarlant\]](https://www.vie-publique.fr/en-bref/281114-rapport-du-giec-sur-le-climat-un-constat-alarlant)

Il s'agit là aussi de faire preuve de bon sens et d'empathie envers les générations futures.

Grâce à une meilleure connaissance des corridors écologiques, la Commune contribue à la **trame noire** de la Metz Métropole.

Les bénéfices de l'extinction nocturne sont multiples pour notre commune et pour notre environnement.

EN VOICI QUELQUES EXEMPLES :

- ➔ Des **économies d'énergie** : optimiser la consommation d'énergie n'est plus une option. En effet, une extinction de 6 h par nuit permet d'économiser 2 200 heures d'éclairage par an, générant une réduction des consommations d'électricité d'environ 40 % et une réduction du coût d'environ 35 % (hors abonnement et en tenant compte de l'augmentation du prix de l'électricité).

- ➔ Un impact sur la **santé humaine** : La nuit (l'obscurité) est un moment particulièrement important car le corps synthétise de la mélatonine, hormone régulatrice de l'horloge interne, du système immunitaire et permettant la protection des cellules (antioxydant aux propriétés anti-cancéreuses).

- ➔ Un impact certain sur l'**environnement** et la **biodiversité** : les cycles de vie animale et végétale étant restaurés, certaines espèces reviennent, et la biodiversité est régénérée. Pour rappel, la perte de la biodiversité est un facteur aggravant de la circulation massive des virus. La pollution lumineuse étant atténuée, on voit mieux le ciel et les étoiles.

- ➔ Le **respect de la loi** : la Trame Noire est aussi une obligation légale.

Conformément à la Loi Biodiversité de 2016 - article L. 371-1 du Code de l'environnement, la trame noire s'inscrit sur le territoire national et régional. De nombreuses communes ont également mis en place l'extinction nocturne comme Chesny, Jury, Fleury, Pouilly, Laquenexy, Mécleuves, Scy-Chazelles, etc...

La Trame noire peut ainsi être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

- ➔ Pas d'impact sur la sécurité : les nombreuses villes ayant mis en œuvre l'extinction de nuit n'ont vu aucune incidence négative sur la sécurité et remarquent au contraire une baisse de la dégradation du mobilier urbain ainsi qu'une réduction de la vitesse des automobilistes sur les routes. De plus, 95% des cambriolages ont lieu en journée (source Police nationale).

En savoir plus : L'Office Français de la Biodiversité met à disposition des ressources scientifiques et techniques, au sein de rubriques thématiques et via la documentation accessible sous format numérique.

<https://professionnels.ofb.fr/>

Les bons gestes pour LA PLANÈTE



Concert au profit de l'Association pour le Développement des Œuvres d'entraide dans l'armée (ADO)

6

VIE ET COHÉSION SOCIALE



ADO – Association pour
le Développement des
Oeuvres d'entraide dans
l'armée

LA SOLIDARITÉ N'EST PAS OBLIGATOIRE MAIS
JUSTE INDISPENSABLE

Concert au profit de l'Association pour le Développement des Œuvres d'entraide dans l'armée (ADO)

Le 28 novembre, la Municipalité a accueilli en l'Église Notre-Dame de l'Assomption de Peltre, le Quatuor Stanislas Lefort.

Quatre voix : Isabelle Flament, soprane ; Françoise Douxchamps, mezzo ; Etienne Feuga, ténor et Etienne Godet, basse, ont offert aux habitants de Peltre et d'ailleurs, une parenthèse enchantée en ces temps si mouvementés. L'ensemble vocal a proposé des chants sacrés, des chants liturgiques orthodoxes,

gospel, et quelques chansons modernes françaises et étrangères.

Une somme de 557 euros au profit de l'ADO a pu être collectée grâce à la vente du programme de la soirée. A l'issue de ce concert, une tombola a été organisée. Merci aux généreux donateurs : La Cours des Cols, le Bistrot de Vincent, La Cueillette de Peltre qui ont permis la remise de lots aux gagnants.

Nous donnons rendez-vous en 2022 à ces talentueux chanteurs pour partager encore leur amour du chant.



Commémoration du 11 novembre

« Si le 11 Novembre est devenu un jour de mémoire, la mémoire d'un jour, celui de l'Armistice de 1918, c'est aussi une journée d'hommage à



tous les soldats morts pour la France aux combats quel que soit le conflit » C'est à ce titre que Monsieur le Maire, Walter Kurtzmann ; Messieurs et Mesdames les élus de la commune, Madame Zimmerman, Conseillère Départementale, Madame Maryline Weber, maire de Pouilly, Monsieur Marcel Tricot, vice-président UNC Val Saint Pierre, du Lieutenant-Colonel Johan Rouault, Délégué Militaire Départemental adjoint et de la Capitaine Véronique Bonneau et nos concitoyens se sont retrouvés pour une cérémonie empreinte d'émotion au monument aux Morts afin d'honorer nos Soldats tombés au combat.

Après la lecture par Monsieur le Maire du message de Madame la Ministre des Armées, une gerbe a été déposée au pied du monument. Une minute de silence a été observée suivie d'une Marseillaise entonnée par toute l'assemblée.

Avant de clore la cérémonie, Monsieur le Maire a tenu à saluer les portes-drapeaux présents à cette célébration et a invité l'assemblée à se rendre à Jury pour poursuivre la commémoration.



Saint-Nicolas



4 décembre 2021, 16 heures, le parking de la Mairie est bondé de monde...

Un rassemblement ? En ce moment ? Des cris d'enfants s'élèvent, car tous l'attendent... et Saint Nicolas arrive. On lui avait donné rendez-vous ce samedi, et il y a répondu « présent » comme d'habitude accompagné du Père Fouettard. Les traditions ne s'oublient pas. Après la remise des clés par Monsieur le Maire, le cortège s'élançait vers la rue de Gargan. Un détour par la rue Daubrée et de-

mi-tour pour rejoindre le CSE DES PELTIOS.

C'est en extérieur que les enfants ont goûté, joué et pris une photo avec Saint Nicolas. La longue file d'attente a prolongé la cérémonie jusqu'à la fin de soirée.

Les gestes barrière ont été respectés ; grâce à cela, on a retrouvé un peu de la vie d'avant. Nous remercions ces deux personnages qui nous permettent de bien commencer les fêtes de fin d'année.



Visite du Père Noël dans les écoles

Après la visite de Saint Nicolas, un peu en avance, Père Noël est passé dans les écoles.

En maternelle, c'est à travers les fenêtres que tous les petits ont salué

le Père Noël qui n'était pas venu la hotte vide. Ils ont tous reçu une jolie tirelire remplie de friandises.

A l'école primaire, c'est sous le préau que les plus grands l'ont accueilli. Eux aussi ont reçu un sachet de friandises.

Pour le remercier de sa venue, avant la distribution des cadeaux le 25 décembre, les enfants lui ont offert une danse et un chant.

Chaque année, tous sont au rendez-vous pour ce moment de partage... vivement l'an prochain !



LE SNU : mission d'intérêt général en mairie de Peltre



Le Service National Universel (SNU) est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'enseignement obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- La transmission d'un socle républicain,
- Le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires –,
- Le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement.

un séjour de cohésion de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense.

une mission d'intérêt général visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, **84 heures** effec-

tuées sur une période courte ou répartie tout au long de l'année, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation.

La Commune de Peltre a décidé d'offrir l'opportunité à **5 jeunes** d'effectuer leur mission d'intérêt général au sein de la commune.

Ils pourront découvrir le fonctionnement de notre collectivité et cela leur donnera l'occasion d'œuvrer pour la commune et plus spécialement pour les jeunes de Peltre.

En concertation avec l'équipe municipale, Emilie, Marie, Elise, Anaïs et Maxime ont choisi de mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes.

Il s'agira pour eux d'encourager les jeunes à s'investir dans la vie de la Commune.

Ce premier projet se fera en collaboration avec les Élus.



Emilie, Maxime, Marie et Elise (Anaïs absente sur la photo)

A.E.A. Association Entraide et Amitié de Peltre

10

VIE ET COHÉSION SOCIALE

Ce 2 décembre dernier, l'A.E.A a tenu son Assemblée Générale en présence d'une cinquantaine de personnes. Elle était très spécifique cette année, d'une part, en raison de la crise sanitaire, (la dernière assemblée générale remontant aux 2 février 2019), d'autre part, de par son ordre du jour.

En effet, une invitation à y participer avait été adressée à tous les habitants de la commune dans le but de générer de nouveaux élans bénévoles au renouvellement du comité ...souhaitant une relève bien méritée.

A défaut de candidature, l'A.E.A devait alors envisager et mettre en place sa dissolution après 40 années d'existence .

Sans candidature officielle, il fut alors décidé de s'orienter vers cette solution après, que, dès les règles sanitaires le permettant, soient faits une dernière remise des dons (exercice 2019), un dernier loto de

clôture, les décisions quant au devenir des biens de l'association . Après clôture de l'Assemblée générale, des échanges avec les membres présents ont révélé, chez quelques-uns, un nouvel élan de poursuite d'actions sociales et reconstitution d'un nouveau comité. A ce jour, une transition progressive se met en place.

Dans ce contexte, ils ont besoin de moyens humains supplémentaires pour compléter leur comité et vous invitent vivement à les rejoindre.

Un seul numéro, celui de Daniel Mathieu, Président de l'A.E.A : 06 08 51 91 40

CELAP Théâtre Peltre

2 ans que nous attendions cela ! Alors oui... on a hâte de vous retrouver pour vous présenter notre nouvelle pièce ! une comédie bien sûr... que toute la troupe du CELAP travaille et peaufine actuellement. De quoi s'agit-il ? Un barbecue convivial entre amis qui va virer au cauchemar... Jalousies, hypocrisie vont s'inviter dans une guerre d'egos surdimensionnés, où les coups bas et les règlements de comptes vont s'enchaîner...

« Les acteurs sont fatigués » une comédie d'Éric ASSOUS, mise en scène par Yan EVESQUE.

Notez d'ores et déjà les dates de représentations :

18, 19, 25 mars,

1 avril,

6, 7 et 14 mai

à 20h30

Salle des fêtes de Peltre

Evidemment nous respecterons les règles sanitaires qui seront en vigueur au moment des représentations. Alors à très vite, on l'espère !



NB : M. Daniel SIMONIN ne souhaitant pas se représenter au poste de Président, c'est M. Valentin SCHUHLER qui a été élu pour lui succéder.

Un city stade va bientôt sortir de terre

Peltre comptera bientôt un city-stade à côté de son terrain de pétanque. Accessible à tous, il sera notamment utilisé par l'école pour les activités physiques. Le maire espère que les travaux seront terminés pour le printemps prochain.



Comme dans beaucoup de communes en France, le Conseil Municipal a pour projet d'installer son city stade, ou terrain multisports.

L'équipement sera installé rue de Basse Bevoie à l'extrémité du terrain de football, à proximité du terrain de pétanque. Il remplacera la structure avec but et panier de basket, vétuste et incomplet, située près de l'école. L'objectif est de développer en accès libre, à la demande des usagers, le sport pour tous et de combler un manque d'équipements.

88 000 € de travaux

Au niveau des dépenses, le projet coûte 87 698€ et l'État apporte son aide avec une subvention de 23 544,60 €.

L'infrastructure sera réalisée par l'entreprise Colas et le city stade, fourni et posé par la société Husson International.

Les travaux devraient être terminés en mai.

DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE

La Maison du Luxembourg : nouveau lieu d'information des travailleurs frontaliers



MAISON
DU LUXEMBOURG
METZ MÉTROPOLE

Pour les quelques 10 000 habitants de Metz Métropole qui travaillent au Luxembourg, une structure a ouvert ses portes.

Son objectif : apporter des réponses et de l'aide à tous ceux qui en auraient besoin.

La structure se trouve à la gare de Metz. Elle a ouvert ses portes en mai 2021 et propose toutes sortes d'informations utiles visant à faciliter les démarches des Français qui travaillent au Luxembourg sur les sujets de fiscalité, de prestations familiales, de chômage, de retraite, de remboursement des frais de santé, de réglementation liée au travail, de mobilité, etc...

La création de la Maison du Luxembourg de l'Eurométropole de Metz permet donc d'offrir un service localisé, au plus près des usagers.

Des conseillers spécialisés accueillent le public sur rendez-vous (tél. : 0 800 891 891):

- Lundi et vendredi : 11h-15h & 15h30-19h ;
- Jeudi : 15h-19h.

Les questions les plus complexes sont traitées par des juristes de l'Association Frontaliers Grand Est, partenaire du projet.

La Maison du Luxembourg de l'Eurométropole de Metz est créée en partenariat avec l'association Frontaliers Grand Est et la Maison du Luxembourg de Thionville.

Posez vos questions, échangez avec la Maison du Luxembourg via l'adresse : maisonduluxembourg@eurometropolemetz.eu

Compte-rendu des Conseils Municipaux

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 27 octobre 2021

- 1- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix, les travaux de création de 3 aires de jeux
- 2- Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 5 000 € au Tennis Club de Peltre
- 3- Renouvellement à l'adhésion à l'AGURAM (agence d'urbanisme de l'agglomération de Moselle) pour l'année 2021 ou 2022
- 4- Le Conseil Municipal approuve le projet paysager pour un montant de 20 000 € dans le cadre des travaux de la rue de Gargan

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 25 novembre 2021

1- APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

Le dispositif de Contrat Local de Santé, introduit par la loi HPST de 2009 et réaffirmé par la loi de modernisation du système de santé de 2016 et plus récemment par le Ségur de la Santé, permet une déclinaison du Plan Régional de Santé adapté aux enjeux locaux.

Le CLS a pour vocation de poursuivre et étendre la dynamique partenariale à l'échelle de la métropole et favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention, de promotion de la santé et d'amélioration de l'accès aux soins sur la période 2022 à 2026.

Les six axes stratégiques du Contrat local de santé de l'Euro-métropole de Metz, validés par le comité de pilotage du CLS, sont les suivants :

1. Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie
2. Promouvoir le bien-être psychique
3. Renforcer les environnements favorables à la santé
4. Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables
5. Anticiper l'urgence sanitaire
6. Agir en faveur de la démographie médicale

2- LE CONSEIL MUNICIPAL CONFIRME SA VOLONTÉ DE METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION pour un montant de travaux estimé à 102 004,18 € HT et décide de présenter un dossier de demande de subvention vidéoprotection auprès de Monsieur le Président de la région Grand Est. Le montant sollicité étant de 20.000 €

3-REFUS DE L'ADHÉSION À LA MISSION RGPD (Règlement général pour la protection des données) du CDG57

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Michel GUERNÉ (élu municipal et déclaré à la CNIL en qualité de DPD pour ses missions professionnelles) comme Délégué à la Protection des Données de la Commune.

Il assurera également le suivi du RGDP.

4-PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ – École notre Dame (école privée sous contrat)

Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de **4 980 €** pour doter l'enseignement privé (OGEC Notre Dame) pour l'année scolaire 2021-2022

5-SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 500 € à l'Association « les P'tites Toupies »

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 16 décembre 2021

1- Demande d'une subvention au titre de la DETR/DSIL 2022 pour la rénovation du presbytère

Le bureau d'études en charge de l'état des lieux des travaux de rénovation conclu au montant suivant des travaux, à savoir : 512 948 € HT

- 374 048 € HT pour les travaux de rénovation du « clos-couvert » ;
- 138 900,00 € HT pour la réhabilitation intérieure du bâtiment.

Le Conseil de Fabrique a été informé des conclusions du rapport et il s'avère que l'état de leurs comptes ne permet pas de prendre en charge ces frais de rénovation.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de rénovation du « clos-couvert », pour un coût total de l'opération estimé à 374 048 € HT ;
- **DÉCIDE** de présenter un dossier de demande de subvention auprès de M. le Sous-Préfet, représentant des services de l'État au

titre de la DETR/DSIL 2022 ;

- **DÉCIDE** de présenter un dossier de demande de subvention auprès de M. le Président du Conseil Départemental, au titre d'Ambition Moselle

2- Le Conseil Municipal décide la cession de la parcelle 9/641 (lot N°4) d'une contenance de 896 m² au prix de 179 200 €

3- Travaux de création d'un terrain multisports en accès libre – choix des titulaires

Le Conseil Municipal retient l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par :

- Pour le Lot N°1 – Terrassement – VRD : la société COLAS EST pour la solution de base et pour un montant global et forfaitaire de 31 962,13 € HT;
- Lot N°2 - Fourniture et pose d'un terrain multisports : la société HUSSON Collectivités pour la solution de base et pour un montant global et forfaitaire de 41 119,70 € HT;

4- Renouvellement des contrats d'assurance des biens communaux

- Le Conseil Municipal retient l'offre de la société SMACL pour un montant total annuel de 6 431,10 € HT pour les risques Responsabilités, protection juridique, protection fonctionnelle, dommages aux biens, cyber sécurité et Auto collaborateur
- Et celle de la société GROUPAMA pour un montant annuel de 1 398,81 € HT pour l'assurance des véhicules à moteur

5- Crédits alloués aux écoles et à la BCD pour l'année 2022

Le Conseil Municipal décide d'allouer pour l'année 2022, les subventions suivantes :

- 2 546 € à l'école maternelle (effectif 2021 : 67 élèves soit 38 € par élève) ;
- 2 214 € à l'école élémentaire (effectif 2021 : 82 élèves soit 27 € par élève) ;
- 300 € à la Bibliothèque Centre de Documentation de la commune.

6- Tarifs de location / nettoyage de la salle des Fêtes et du Courail pour l'année 2022

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année 2022, les tarifs de location et de nettoyage de la salle des fêtes pour les particuliers, pour les associations locales et la location de la sono de la salle des fêtes.

7- Concession funéraire au cimetière et alvéole du columbarium – tarifs 2022

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année 2022 les tarifs des concessions funéraires au cimetière et des alvéoles au funéraire comme suit :

- 60 €/m² pour une concession au cimetière de 30 ans ;
- 1 500 € le prix d'une alvéole (pour trois urnes) dans le 1er et 2ème columbarium (Floracube et Colysée) ainsi que dans le 5ème columbarium (Incurvé) pour 30 ans.
- 1 200 € le prix d'une alvéole (pour 2 urnes) dans le 3ème et 4ème columbarium pour 30 ans.

8- Tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2022

- Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les petites vacances et les grandes vacances de 2% pour l'ensemble des quotients sauf celui inférieur à 500 € avec effet au 1er janvier 2022

Détail disponible sur le site : <http://www.lespeltiots.fr/pages/content/dossier-d-inscription.html>

9- Subvention

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 1 350 € à l'Association Familiale détaillée comme suit : 450 € Piscine, 600 € sorties, 150 € fêtes anciens, 150 € club lecture, ainsi que 150 € à la Prévention Routière.

2022 : année électorale

Deux scrutins nationaux auront lieu en 2022 : l'élection présidentielle (premier tour le 10 avril, second tour le 24 avril) et les élections législatives (premier tour le 12 juin, second tour le 19 juin).

Ces deux élections ont un mode de scrutin au suffrage universel direct et leurs mandats seront tous les deux d'une durée de cinq ans.

Pour être électeur, vous devez figurer sur les listes électorales.

Pour vous inscrire, vous avez **jusqu'au 4 mars au plus tard** pour l'élection présidentielle et **jusqu'au 6 mai** pour les élections législatives.

Hormis l'enregistrement automatique des jeunes majeurs ayant satisfait à leur obligation de recensement

citoyen, l'inscription sur les listes électorales doit faire l'objet d'une démarche volontaire (en cas de changement d'adresse notamment). En 2022, chaque électeur de Peltre recevra une nouvelle carte électorale. Sous réserve de nouvelles dispositions législatives, la présentation de la carte électorale pour voter est conseillée et non obligatoire.

En revanche, vous devrez présenter un justificatif d'identité en cours de validité ou expiré depuis moins de cinq ans.

Vous pourrez utilement vérifier votre situation électorale sur le site

www.service-public.fr

(Pensez-bien à renseigner tous vos prénoms dans les champs).

POUR ÊTRE ÉLECTEUR, IL FAUT :

- ➔ Avoir 18 ans au plus tard la veille du scrutin,
- ➔ Posséder la nationalité française,
- ➔ Jouir de ses droits civils et politiques.

COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez accomplir cette formalité en vous présentant à l'accueil de la mairie ou directement en ligne sur le site du

www.service-public.fr

et en déposant les pièces listées ci-dessous préalablement scannées.

PIÈCES À FOURNIR

- ➔ Un titre d'identité en cours de validité ou ayant expiré depuis moins de cinq ans (Carte Nationale d'Identité ou passeport),
- ➔ Un justificatif de domicile de moins de trois mois (factures sauf téléphone portable)

Urbanisme : dématérialisation des autorisations

À partir du 1er janvier 2022, les Peltrois pourront déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée sur la page Urbanisme du site Internet de notre commune, sur la rubrique Urbanisme du site internet de de l'Eurométropole de Metz ou directement à l'adresse <https://urbanisme.eurometropolemetz.eu/>

La Commune de Peltre instruit environ 140 dossiers d'urbanisme par an (15 Permis de Construire, 60 Déclaration Préalable, 50 Certificat d'Urbanisme et 15 Déclaration d'Intention d'Aliéner) et demande le dépôt des dossiers en plusieurs exemplaires permettant la consultation des services extérieurs simultanément, réduisant ainsi les délais d'instruction.

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier.

C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).

Un droit pour les usagers, une obligation pour toutes les communes

À partir du 1er janvier 2022, la SVE s'appliquera aux demandes d'autorisation d'urbanisme, avec l'obligation pour toutes les communes d'être en capacité de recevoir les permis de construire sous forme dématérialisée. Celles de plus de 3 500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

Les demandes concernées par la dématérialisation

- Permis de construire ou Permis de démolir
- Déclaration Préalable de travaux ;
- Certificat d'Urbanisme ;
- Permis d'Aménager ;
- Déclaration d'Intention d'Aliéner.

 Attention, cette démarche est progressive. Certains services ne

sont pas concernés par la dématérialisation, comme les services de sécurité qui demanderont encore des documents sous format papier.

Des échanges simplifiés

Accessible 7/7 et 24h/24 à partir d'un compte FranceConnect ou bien après création d'un compte sur le Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU), ce service en ligne offrira la possibilité de suivre l'avancement de l'instruction des dossiers d'urbanisme en temps réel et permettra des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires pourront se faire directement en ligne.

Pour ceux qui le souhaitent, **le dépôt et l'instruction des demandes d'urbanisme sous format papier sont toujours possible** voire souhaitable afin d'avoir plus facilement accès aux documents ultérieurement.



Etat-civil 2021 |



CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI) / PASSEPORTS

Bilan de l'activité du service

*1 952 : C'est le nombre de CNI délivrées en 2021
dont 136 demandes émanant des habitants de Peltre
 *1 153 : C'est le nombre de passeports délivrés en 2021
dont 56 demandes peltroises

**Séverine, Elisabeth, Geneviève, Christine , Enrika, Claire et Emilie...
 merci pour tout ce travail accompli.**

Grâce à l'action des élus auprès des autorités préfectorales, la commune de Peltre est la seule commune de Moselle de moins de 2000 habitants à avoir pu conserver un service CNI-Passeport.

Sur les 62 communes de Moselle équipées d'un dispositif de recueil d'empreintes, la commune de Peltre figure à la 7^{ème} place pour son activité, avec plus de 80 % d'utilisation.

En 2021, 1 527 garçons et 1 494 filles ont vu le jour sur le ban de Peltre

LE PALMARÈS DES PRÉNOMS :

Les prénoms les plus couramment donnés en 2021 :

POUR LES FILLES : LUCIE sur la première marche du podium, vient en deuxième position : ROSE, puis AGATHE

POUR LES GARÇONS : GABRIEL, RAPHAËL , HUGO.

* 89 : c'est le nombre d'actes enregistrés dans le registre des décès de la Commune pour 2021, (dont 47 enfants déclarés sans vie)
 * 6 : ce sont les mariages célébrés par le Maire et ses adjoints en 2021

A NOTER LES NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE AU 1^{er} JANVIER 2022

Afin d'apporter un meilleur Service Public, les horaires d'accueil ont été étendus à compter du 1er janvier 2022 et sont maintenant les suivants :

Service État Civil

Du lundi au vendredi :
 8h30 - 12h / 14h - 17h

Service CNI et PASSEPORT

Lundi, mercredi, vendredi :
 8h30 - 12h / 13h - 19h
 Mardi et jeudi :
 8h30 - 12h

Secrétariat Général

Lundi, mercredi, vendredi :
 8h30 - 12h / 13h - 19h
 Mardi, jeudi :
 8h30 - 12h / 14h - 17h

Les chiffres de l'état-civil du 24 octobre au 31 décembre 2021

NAISSANCE

Victoria POIROT, le 6 novembre 2021 à PELTRE



MARIAGE

Amina RHOZLI et Mehdi RAÏS, 27 décembre à PELTRE



DÉCÈS

Chantal DISPOT , le 2 décembre 2021
 Sœur Marie ADAMG , le 8 décembre 2021



3021

est le NOMBRE D'ACTES de naissance enregistrés en 2021. Ce chiffre est en légère baisse par rapport aux années précédentes (-7,3 %)



*Le Conseil Municipal
vous souhaite
une excellente année 2022*



Chemin de Basse bevoye - 15 janvier 2021

Directeur de la publication et coordination :

Walter KURTZMANN.

Equipe éditoriale :

Nadine GARCIA, Monique LEYDER, Cathy MOMPERT,
Caroline MARIGNY, Walter KURTZMANN et Jean-Marc RACHULA.

Photographies :

Walter KURTZMANN, Jacques DEVAVRY, Eugène MOSSER.

Maquette et impression :

